



Problème de travaux - assurance et maitre d'oeuvre

Par **fasech**, le **13/08/2008** à **19:55**

Bonsoir,
Je m'apprete à louer un local dans le but de crer un commerce.
Le loueur veut y effectuer des travaux de transformation assez conséquent: démolition de plusieurs murs. Je lui demande les papiers confirmant l'assermentation de son maitre d'oeuvre (assurance dommages-ouvrage // assurance décennale ..)
Il ne me fournit rien, et me dit de les demander directement au maître d'oeuvre.
Qu'en pensez vous ?
Dois-je exiger une assurance de la part du loueur ?
Si le maître d'oeuvre n'en etait pas un, suis-je responsable ?
Merci

Par **Tisuisse**, le **16/08/2008** à **00:14**

Si vous n'avez pas encore loué votre local, et bien, refusez de le louer tant que vous n'aurez pas ces documents et fait la vérification de leur réalité.